

Et sir John Bourinot, qui occupa pendant plusieurs années la charge de greffier de la Chambre, mais qui est probablement mieux connu comme grand historien, décrivait dans les termes suivants les résultats de ce traité.

Non seulement un commerce considérable et lucratif a été établi entre les Etats-Unis et les provinces, mais les relations sociales et amicales des deux pays se sont nécessairement développées avec l'expansion de nos rapports commerciaux et la création d'intérêts communs. Les anciennes antipathies et querelles ont cessé sous l'influence d'une situation qui rapprochait les deux populations et faisait mieux apprécier par chacune d'elles les bonnes qualités de l'autre.

Je préfère cette opinion de sir John Bourinot, descendant d'une famille de loyalistes de l'empire uni, à l'opinion exprimée ce soir par mon honorable et patriotique ami, le représentant de Grey-est. Je sais qu'il a confiance dans ses concitoyens, mais je n'ai pu faire autrement que de penser, ce soir, qu'il est parfois plus fidèle à ses amis que dévoué à sa patrie.

Que pensait le Canada de l'abrogation du traité de réciprocité de 1866? L'honorable député parle des conséquences fâcheuses de ce traité, quarante à cinquante ans après, mais ceux qui vivaient à cette époque-là, ceux qui dirigeaient les affaires publiques, ceux qui conduisaient le vaisseau de l'Etat, étaient d'un avis contraire. J'ai à la main le compte rendu des délibérations de l'exécutif, adopté le 19 février 1864. Nous étions alors sous l'Union. La réunion de l'exécutif eut lieu à Québec et y assistaient: l'honorable M. Thibodeau, MM. Macdonald, Dorion, McDougall, Fergusson, Blair, Holton, Mowat (plus tard sir Oliver), Letellier de Saint-Just, Huntington, Laframboise—tous de bons vieux libéraux, loyaux et patriotes s'il en fut jamais en ce pays. Le compte rendu des délibérations est ainsi conçu:

Ampliation d'un rapport du comité du conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 19 de février 1864.

Le comité du conseil exécutif croit qu'il est de son devoir de représenter à Votre Excellence....

Lord Monk.

...que les récentes délibérations du congrès des Etats-Unis relativement au traité de réciprocité ont provoqué le plus profond intérêt chez les habitants de cette province.

Ces délibérations ont eu pour objet reconnu l'abolition du traité dès que le permettront les stipulations de l'écrit même.

Bien qu'aucun acte formel indiquant la force du parti hostile au maintien du traité n'ait encore eu lieu, des renseignements d'un caractère authentique sur les sentiments et les desseins d'hommes publics influents des Etats-Unis ont donné au comité la conviction qu'il y a un danger imminent qu'il soit promptement aboli, à moins que des mesures promptes et vigoureuses ne soient prises par

les conseillers impériaux de Sa Majesté, afin de détourner ce que la population canadienne considère généralement comme une grande calamité.

Le comité signale spécialement à Votre Excellence l'importance d'ouvrir des négociations en vue de renouveler le traité avec les modifications qui seront mutuellement acceptées avant que le gouvernement américain donne l'avis d'un an nécessaire pour y mettre fin, car il craint que l'avis, une fois donné, ne puisse être annulé, et il prévoit clairement qu'à cause de la variété et du conflit des intérêts en jeu de ce côté-ci, un nouveau traité ne puisse être conclu et que les lois nécessaires pour le mettre en vigueur ne puissent être adoptées avant que l'année ait pris fin ainsi que le traité. Dans ces circonstances, même dans l'attente certaine d'un prompt renouvellement du traité, il en résulterait infailliblement de grandes pertes et beaucoup d'inconvénients.

Il serait impossible de calculer avec un semblant d'exactitude jusqu'à quel point la facilité des relations commerciales créées par le traité de réciprocité a contribué à la richesse et à la prospérité de cette province, et il serait difficile d'exagérer l'importance que la population canadienne attache au maintien de ces avantages.

Le sujet n'est pas non plus sans avoir une signification politique. Sous l'empire du système d'autonomie dont la politique récente de la mère patrie a doté le Canada ainsi que les autres colonies possédant des institutions représentatives, ajouté aux avantages garantis par le traité de réciprocité, d'un commerce sans entraves avec notre plus proche voisin, des produits naturels des deux pays, toute agitation en faveur de changements constitutionnels a cessé, le mécontentement causé par les rapports politiques actuels de la province a disparu entièrement. Aussi le comité dénaturerait-il grossièrement les sentiments de nos compatriotes, s'il affirmait que leur fidélité à leur souverain dût être le moindrement affaiblie par le retrait, à cause de l'hostilité d'un gouvernement étranger, de simples privilèges commerciaux, quelque prix qu'on y attache. Il croit qu'il ne saurait se tromper en appelant l'attention des hommes d'Etat éclairés qui président aux destinées du grand empire dont les Canadiens s'enorgueillissent surtout de faire partie, sur le rapport qui existe ordinairement entre la prospérité matérielle et la satisfaction politique d'un peuple; car, en agissant ainsi, il comprend qu'il fait appel aux motifs les plus élevés qui puissent vivifier, chez des hommes d'Etat patriotes, le désir de perpétuer une confédération fondée sur l'allégeance affectueuse d'un peuple prospère et satisfait.

Telle est la déclaration consignée dans le compte rendu des délibérations de l'exécutif par les interprètes de l'opinion publique, par les représentants des meilleurs intérêts du Canada, la veille de l'abrogation du fameux traité de réciprocité qui a été en vigueur de 1854 à 1866. Ce traité fut dénoncé, mais je reviens à ma première proposition et je déclare que, depuis qu'il a pris fin, tous les gouvernements, tous les ministres des Finances du Canada ont fait des tentatives réitérées afin de conclu-